

Déclarations mensuelles du mois d'avril 2023 relatives au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions. DO/EM/07/2023

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois d'avril 2023, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM		Stokvis Nord Afrique	TGCC
		Casablanca	Paris		
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité					
Date de démarrage du programme	15/07/2022	10/04/2023		06/04/2023	23/02/2023
Date d'échéance du programme	15/01/2024	09/10/2024		05/10/2024	23/08/2024
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)		459 758 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 581 992 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)
Cours maximum d'achat	351 MAD	151 MAD		23 MAD	200 MAD
Cours minimum de vente	189 MAD	70 MAD		10 MAD	110 MAD
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité					
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	318.101	369.631	65.756	394.044	13.220
	0,156%	435.387 0,050%			
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	150.565 (133 247 dans le cadre du CL)	60.670 (37 200 dans le cadre du CL)	3.760	0	4.300 (3 382 dans le cadre du CL)
Cours moyen pondéré à l'achat	230,06 MAD	82,77 MAD	7,80 €	–	122,01 MAD
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	58.432 (42 522 dans le cadre du CL)	18.801 (14 800 dans le cadre du CL)	6.566	0	2.900 (2 900 dans le cadre du CL)
Cours moyen pondéré à la vente	230,24 MAD	82,05 MAD	8,08 €	–	131,65 MAD
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	410.234	411.500	62.950	394.044	14.620
	0,202%	474.450 0,054%			

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité